

ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES



VOTRE VOIX NOTRE ACTION VOTEZ CFDT



Et si nous nous mettions aux mobilités douces ?

La loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019 (LOM) a pour objectifs principaux de faciliter les transports du quotidien dans le respect de la qualité de vie, du pouvoir d'achat et de l'environnement.

Sa transcription dans le cadre professionnel a mené à la mise en place du « **forfait mobilités durables dans la Fonction publique** ». Il s'agit d'un remboursement fixé à 200 € de tout ou partie des frais engagés, par les agents, au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo ou vélo à assistance électrique, ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Mais c'est quoi exactement les mobilités douces ?

C'est un terme générique qui englobe tout moyen de locomotion respectueux de l'environnement et du cadre de vie. Outre les modes transports collectifs, il s'agit principalement de la marche à pied, du vélo, de la trottinette, du co-voiturage et pourquoi pas du roller ou du scooter électrique !

Si cela vous interpelle, n'hésitez pas à en user et abuser pour vous rendre sur votre lieu de travail, mais en toute connaissance des droits et des devoirs inhérents à ces modes de déplacement !

Un certain nombre de nos collègues se sont déjà engagés dans cette voie. L'un des effets collatéraux de ces nouvelles pratiques est l'augmentation significative du nombre d'accidents de trajets. Les EPST en lien avec les représentants du personnel doivent mener une réflexion au sein des CHSCT pour sensibiliser les agents aux dangers liés à certaines de ces pratiques.





Il est urgent de chercher et de mettre en place des mesures de facilitation, de promotion et de sécurité pour tout agent !

Pour aller plus loin nous revendiquons :

- L'inclusion des trottinettes et des scooters électriques dans le dispositif mobilité durable ;
- Un plan de formation sur « les risques routiers pour les usagers des vélos et trottinettes » ;
- La distribution gratuite d'un Kit de sécurité ;
- La revalorisation du forfait mobilité durable en lien avec l'augmentation du coût de la vie ;
- La mise en place d'une aide financière au premier équipement.

En soutenant la CFDT lors des prochaines élections professionnelles, vous accorderez à notre organisation le pouvoir d'agir !

